

**S A S Société Nouvelle FIAC**1 Rue De La Garonne
31800 VALENTINETél : 05 61 95 00 26 - Fax : 05 61 88 91 33 - fiac31@wanadoo.fr

SAS au capital de 5000 € - N° S.I.R.E.T 80121068300018 - Code A.P.E 4531 Z - N° TVA Intracom. FR 801210683 - RCS TOULOUSE

SOS PNEUS
31 RD 817

31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

	Numéro	Date	Client	Représentant
FACTURE	350009575	15/05/2025	SOSPNEU 411SOSPN	99 DIVERS

Page n° 1/5

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant	T
BL 380105653 du 02/05/2025 Opé.: GF		Réf. : SOS				
1,00	ME20026123B JOINT D ARBRE RADIAL - SIMMERRING	8,03	30,00	5,62	5,62	1
					Total HT BL :	5,62
BL 380105654 du 02/05/2025 Opé.: LB						
1,00	INTF10393 RACCORD DE RETOUR CR PLAS. 2 VOIES	4,25	30,00	2,98	2,98	1
					Total HT BL :	2,98
BL 380105659 du 02/05/2025 Opé.: CA						
1,00	DELLP1865 JEU DE PLAQUETTES DE FREIN REMISE SPECIALE	61,05	52,00	29,30	29,30	1
					Total HT BL :	29,30
BL 380105665 du 02/05/2025 Opé.: AVCA						
-1,00	NPSM323I46 CYLINDRE DE ROUE <i>Reprise sur B.L n° 380105588 du 29/04/2025 saisi par Cyril A. Avoir valable jusqu'au 02/05/2026</i>	84,55	50,00	42,28	-42,28	1
-1,00	NPSM323I46 CYLINDRE DE ROUE <i>Reprise sur B.L n° 380105588 du 29/04/2025 saisi par Cyril A. Avoir valable jusqu'au 02/05/2026</i>	84,55	50,00	42,28	-42,28	1
					Total HT BL :	-84,56
BL 380105666 du 02/05/2025 Opé.: CA						
2,00	NPSM323I45 CYLINDRE DE ROUE	109,70	50,00	54,85	109,70	1
					Total HT BL :	109,70
BL 380105667 du 02/05/2025 Opé.: CA						
1,00	MEFIELH4392 FILTRE A HUILE REMISE SPECIALE	9,81	55,00	4,41	4,41	1
1,00	EICH101745979 PLAQUETTE DE FREIN EICHER	44,50	55,00	20,03	20,03	1
					Total HT BL :	24,44
BL 380105674 du 02/05/2025 Opé.: GF		Réf. : SOS				
1,00	BARD49913 FIXE ECROU FORT ROUGE 50GR 50 grs	23,53		23,53	23,53	1
					Total HT BL :	23,53
BL 380105675 du 02/05/2025 Opé.: GF		Réf. : AG 598 XE				
1,00	NPSM405I18 BIELLETTE BARRE STAB	32,80	25,00	24,60	24,60	1
1,00	NPSM405I19 BIELLETTE BARRE STAB	38,25	25,00	28,69	28,69	1
					Sous-total HT	164,30

**S A S Société Nouvelle FIAC**1 Rue De La Garonne
31800 VALENTINETél : 05 61 95 00 26 - Fax : 05 61 88 91 33 - fiac31@wanadoo.fr

SAS au capital de 5000 € - N° S.I.R.E.T 80121068300018 - Code A.P.E 4531 Z - N° TVA Intracom. FR 801210683 - RCS TOULOUSE

SOS PNEUS
31 RD 817

31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

	Numéro	Date	Client	Représentant
FACTURE	350009575	15/05/2025	SOSPNEU 411SOSPN	99 DIVERS

Page n° 2/5

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant	T
Total HT BL :					53,29	
BL 380105680 du 05/05/2025 Opé.: AVGF						
-4,00	VM CONSIGNE / VIEILLE MATIERE LE MONTANT DE CETTE CONSIGNE SERA REMBOURSE UNIQUEMENT APRES ACCEPTATION INTEGRALE DE NOTRE FOURNISSEUR DANS UN DELAJ VARIABLE. LA SOCIETE SIAB NE PROCEDERA A AUCUN REMBOURSEMENT SANS CET ACCORD PREALABLE. Reprise sur B.L n° 380105627 du 30/04/2025 saisi par Raphael C. Avoir valable jusqu'au 05/05/2026	120,00		120,00	-480,00	1
Total HT BL :					-480,00	
BL 380105699 du 05/05/2025 Opé.: RCZ						
Réf. : EXPERT EA-548-AB						
1,00	ELRPE0225 JOINT VALVE EGR	4,80		4,80	4,80	1
1,00	ELRPE0176 JOINT VALVE EGR	7,75		7,75	7,75	1
Total HT BL :					12,55	
BL 380105711 du 05/05/2025 Opé.: LB						
1,00	JBM53396 PINCE POUR COLLIER DE SERRAGE DE T	18,30		18,30	18,30	1
Total HT BL :					18,30	
BL 380105712 du 05/05/2025 Opé.: LB						
2,00	HA2GEARGL4 205402 - FREEWAY GEAR 75W GL4+ 2L	21,34	20,00	17,07	34,14	1
2,00	TEC2 TAXE ECO CONTRIBUTION 2L	0,18		0,18	0,36	1
Total HT BL :					34,50	
BL 380105717 du 05/05/2025 Opé.: GF						
Réf. : PEUGEOT						
2,00	RES9703 SACHET RIVETS	5,35		5,35	10,70	1
Total HT BL :					10,70	
BL 380105733 du 06/05/2025 Opé.: RCZ						
Réf. : *						
1,00	ETC210D UNIVERSEL TYPE D -25 210L JAUNE	179,00		179,00	179,00	1
Total HT BL :					179,00	
BL 380105735 du 06/05/2025 Opé.: GF						
Réf. : EA 548 AB						
2,00	INTF10393 RACCORD DE RETOUR CR PLAS. 2 VOIES	4,25	30,00	2,98	5,96	1
Total HT BL :					5,96	
BL 380105758 du 07/05/2025 Opé.: RCZ						

Sous-total HT

-54,69

**S A S Société Nouvelle FIAC**1 Rue De La Garonne
31800 VALENTINETél : 05 61 95 00 26 - Fax : 05 61 88 91 33 - fiac31@wanadoo.fr

SAS au capital de 5000 € - N° SIRET 80121068300018 - Code APE 4531 Z - N° TVA Intracom. FR 801210683 - RCS TOULOUSE

SOS PNEUS
31 RD 817

31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

	Numéro	Date	Client	Représentant
FACTURE	350009575	15/05/2025	SOSPNEU 411SOSPN	99 DIVERS

Page n° 3/5

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant	T
1,00	FEROFDB4486 JEU DE PLAQUETTE	114,43	45,00	62,94	62,94	1
Total HT BL :					62,94	
BL 380105759 du 07/05/2025 Opé.: GF			Réf. : OPEL			
1,00	MEFIELP9434 FILTRE A AIR OPEL/VAUXHALL	31,31	50,00	15,66	15,66	1
1,00	MEFIELH4368 FILTRE A HUILE REMISE SPECIALE	14,30	55,00	6,44	6,44	1
1,00	MEFIELR7187 FILTRE D HABITACLE REMISE SPECIALE	20,90	55,00	9,41	9,41	1
4,00	NGK94123 BOUGIE ALLUMAGE BOITE / IZFR5R7G /	35,46	30,00	24,82	99,28	1
1,00	GATTH507103G1 THERMOSTAT	98,40	40,00	59,04	59,04	1
Total HT BL :					189,83	
BL 380105760 du 07/05/2025 Opé.: GF			Réf. : SOS			
2,00	AUT233063 NEUTRALISEUR DE ROUILLE	15,31	5,00	14,54	29,08	1
2,00	AUT973113 AUTOLAC 600ML 122063 NOIR SATIN	14,55	20,00	11,64	23,28	1
Total HT BL :					52,36	
BL 380105774 du 07/05/2025 Opé.: RCZ			Réf. : C4 CM-097-PX			
1,00	DELLP2180 JEU DE PLAQUETTES DE FREIN REMISE SPECIALE	88,35	52,00	42,41	42,41	1
1,00	DELLP2100 JEU DE PLAQUETTES DE FREIN	105,15	52,00	50,47	50,47	1
Total HT BL :					92,88	
BL 380105781 du 07/05/2025 Opé.: GF			Réf. : SOS			
2,00	INTF10414 AGRAPHE INJECTEUR POUR RACCORD SI	2,00	30,00	1,40	2,80	1
2,00	INTF10413 AGRAPHE INJECTEUR POUR RACCORD SI	2,00	30,00	1,40	2,80	1
2,00	INTF10412 AGRAPHE INJECTEUR POUR RACCORD SI	2,00	30,00	1,40	2,80	1
2,00	INTF10393 RACCORD DE RETOUR CR PLAS. 2 VOIES	4,25	30,00	2,98	5,96	1
Total HT BL :					14,36	
BL 380105786 du 09/05/2025 Opé.: RCZ						
1,00	BAN57001 BATTERIE 70/760 278X175X190/190 D PRIX NET	144,26		144,26	144,26	1
Total HT BL :					144,26	
BL 380105788 du 09/05/2025 Opé.: RCZ						
4,00	INTF10121 KIT JOINT INJECTEUR 16 X 7,3 X 1,5+	8,70	30,00	6,09	24,36	1

Sous-total HT

526,30

**S A S Société Nouvelle FIAC**1 Rue De La Garonne
31800 VALENTINETél : 05 61 95 00 26 - Fax : 05 61 88 91 33 - fiac31@wanadoo.fr

SAS au capital de 5000 € - N° S.I.R.E.T 80121068300018 - Code A.P.E 4531 Z - N° TVA Intracom. FR 801210683 - RCS TOULOUSE

SOS PNEUS
31 RD 817

31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

	Numéro	Date	Client	Représentant
FACTURE	350009575	15/05/2025	SOSPNEU 411SOSPN	99 DIVERS

Page n° 4/5

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant	T	
Total HT BL :					24,36		
<i>BL 380105791 du 12/05/2025 Opé.: RCZ</i>							
1,00	INA530065030	KIT DISTRIBUTION AVEC POMPE A EAU	477,27	50,00	238,64	238,64 1	
1,00	HA5EUROMAX504/507	127703 - EUROMAX 504/507 5W30 5L	44,28	20,00	35,42	35,42 1	
		ANCIEN NOM : EUROMAX 504/507 5W30					
1,00	TEC5	TAXE ECO CONTRIBUTION 5L	0,39		0,39	0,39 1	
1,00	MEFIELP9375	FILTRE A AIR	33,48	50,00	16,74	16,74 1	
		AUDI/CUPRA/SEAT/SKODA/VW					
1,00	MEFIELR7291	FILTRE D HABITACLE	19,67	55,00	8,85	8,85 1	
		REMISE SPECIALE					
1,00	MEFIELH4438	FILTRE A HUILE	15,60	55,00	7,02	7,02 1	
		REMISE SPECIALE					
Total HT BL :					307,06		
<i>BL 380105804 du 12/05/2025 Opé.: CA</i>							
1,00	VANHPX1025	JEU JOINTS CACHE SOUPAPES	83,37	45,00	45,85	45,85 1	
1,00	NR	COMMANDE SPECIALE / NI REPRIS NI EC	0,00			1	
Total HT BL :					45,85		
<i>BL 380105805 du 12/05/2025 Opé.: CA</i>							
1,00	BAN57212	BATTERIE BANNER 57212	78,61		78,61	78,61 1	
		PRIX NET					
Total HT BL :					78,61		
<i>BL 380105813 du 12/05/2025 Opé.: CA</i>							
1,00	MEFIELG5435	FILTRE A GASOIL	51,80	55,00	23,31	23,31 1	
		REMISE SPECIALE					
Total HT BL :					23,31		
<i>BL 380105829 du 13/05/2025 Opé.: RCZ</i>							<i>Réf. : *</i>
1,00	CS5DROSE	LIQUIDE REFROIDISSEMENT ROSE 3D -3	6,99		6,99	6,99 1	
		X144					
2,00	SODI11932	RACC.RAP.MAL/MALE FIL 1/4 /VRAC	2,24		2,24	4,48 1	
Total HT BL :					11,47		
<i>BL 380105857 du 14/05/2025 Opé.: RCZ</i>							<i>Réf. : CLIO CB-206-CW</i>
2,00	VANH628745121	KIT ROULEMENT DE ROUE 628745121	34,00	30,00	23,80	47,60 1	
2,00	NR	COMMANDE SPECIALE / NI REPRIS NI EC	0,00			1	

Sous-total HT

1 040,20

**S A S Société Nouvelle FIAC**1 Rue De La Garonne
31800 VALENTINETél : 05 61 95 00 26 - Fax : 05 61 88 91 33 - fiac31@wanadoo.fr

SAS au capital de 5000 € - N° S.I.R.E.T 80121068300018 - Code A.P.E 4531 Z - N° TVA Intracom. FR 801210683 - RCS TOULOUSE

SOS PNEUS
31 RD 817

31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

	Numéro	Date	Client	Représentant
FACTURE	350009575	15/05/2025	SOSPNEU 411SOSPN	99 DIVERS

Page n° 5/5

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant	T
Total HT BL :					47,60	
BL 380105879 du 14/05/2025 Opé.: CA						
-1,00	SKFVKBA 3584 KIT RLTS ROUES VL <i>Reprise sur B.L n° 380105316 du 16/04/2025 saisi par Cyril A. Avoir valable jusqu'au 14/05/2026 Frais Fixes HT : 5.50 Cette facture comporte uniquement des biens.</i>	135,29	40,00	81,17	-81,17	1
Total HT BL :					-81,17	

Sous-total HT 959,03

TVA	BASE TVA	Taux	MONTANT TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL EURO	TOTAL TTC
1	964,53	20,00	192,91	964,53	192,91		1 157,44 €

Règlement : Traite au 30/06/2025 d'un montant de 1 157,44 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Sauf erreur de notre part, toutes commandes spéciales ne seront ni reprises ni échangées. Abattement de 20 % pour tout retour supérieur à 1 mois. Les garanties ne seront accordées qu'après accord de notre fournisseur. Pas de retour ni d'échanges sur les pièces électriques. Escompte de 1% pour paiement anticipé. Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi biens sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi n° 80.335 du 12 mai 1980). A défaut de paiement à l'échéance (et sans qu'il soit besoin de mise en demeure), l'acquéreur devra en sus du prix, payer une indemnité de retard fixée à 1% par mois. De plus en cas de poursuites contentieuses, il sera du une clause pénale d'un montant forfaitaire de 15% des sommes dues, fixée à titre de dommages et intérêts (avec un minimum de perception de 23 €) LES PRODUITS TECHNIQUES (EMBRAYAGES KITS DISTRI TURBO BOITE A VITESSES MOTEURS) VENDUS AUX CLIENTS PARTICULIERS NE FERONT L'OBJET D'AUCUN ACCORD DE GARANTIE . IL EST IMPERATIF DE VERIFIER VISUELLEMENT LA PIECE LIVREE AVANT MONTAGE SINON AUCUN RETOUR NE POURRA ETRE ACCEPTE SI LA PIECE MONTEE NEST PAS IDENTIQUE A CELLE D'ORIGINE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables au 01/01/2023

Article 1 : Objet et champ d'application

1.1 Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

1.2 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicité, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

1.3 Le fait pour le vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2 : Commande

2.1 Définition

Par commande, il faut entendre tout ordre passé de quelque manière que ce soit (téléphone, fax, catalogue électronique...) portant sur les produits du vendeur figurant sur ses tarifs, et accepté par celui-ci par l'émission d'un bon de livraison.

2.2 Modifications

Les commandes transmises sont irrévocables pour l'acheteur. Si le vendeur n'accepte pas la modification de la commande, les acomptes versés ne pourront être restitués que sous forme d'avoir.

Article 3 : Livraison

3.1 La livraison s'effectue conformément à la commande soit en nos magasins soit au domicile du client.

3.2 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. Les livraisons de produits peuvent être totales ou partielles.

3.3 En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur.

Article 4 : Transport

4.1 Sauf stipulations contraires, les opérations de transport sont à la charge de l'acheteur. Le transfert des risques s'opère dès la remise des marchandises au transporteur ou au client.

4.2 Toute marchandise n'ayant pas fait l'objet de réserves auprès du transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours de sa réception, sera considérée comme acceptée sans réserve par l'acheteur.

Article 5 : Réception

5.1 Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé doivent être formulées par écrit auprès du vendeur dans les trois jours de l'arrivée des produits. Passé ce délai, toute réclamation de quelque nature que ce soit, sera considérée comme irrecevable.

5.2 Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Article 6 : Retour

6.1 Modalités

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur. Les frais ainsi que les risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur.

6.2 Conséquences

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le vendeur, l'acheteur ne pourra demander au vendeur que le remplacement des articles non conformes ou à l'établissement d'un avoir, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts. La réclamation effectuée par l'acheteur ne suspend pas le paiement par l'acheteur des marchandises concernées.

Article 7 : Prix

7.1. Les prix sont fixés conformément au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes, TVA, port, et emballage en sus. Ils seront majorés de tout autre impôt qui deviendrait éventuellement exigible.

Article 8 : Paiement

8.1 Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au comptant, net et sans escompte au siège du vendeur.

Le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

La date de paiement prévue pour le client est celle figurant sur la facture.

Les escomptes ne sont pas pratiqués.

Article 9 : Retard ou défaut de paiement

9.1 En cas de retard de paiement, le vendeur se réserve le droit de suspendre toutes commandes du client ainsi que d'imposer de nouvelles modalités de règlement, sans préjudice de toute autre voie d'action.

9.2 Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant, l'application de pénalités de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 € Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à cette indemnité, le vendeur pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Ces sommes seront exigibles sur simple demande du vendeur et seront imputées de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par le vendeur.

9.3 En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des pièces, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

9.4 En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur.

Article 10 : Réserve de propriété

10.1 Le transfert de propriété des marchandises est suspendu jusqu'à complet paiement de leur prix, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Le non-paiement, même partiel, autorise le vendeur, nonobstant toute clause contraire, à récupérer les marchandises chez l'acheteur, après mise en demeure. L'acheteur s'engage d'ores et déjà à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin en veillant à ce que l'identification des produits soit toujours possible. Le droit de revendication s'exerce même dans le cas de procédure collective de l'acheteur.

10.2 De convention expresse, le vendeur pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Article 11 : Responsabilité

11.1 En aucun cas, le vendeur n'est responsable des dommages indirects ou imprévisibles pouvant résulter du contrat, à savoir notamment, tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, de commande ou de clientèle, ainsi que toute action dirigée contre l'acheteur par un tiers.

11.2 En tout état de cause, si la responsabilité du vendeur était engagée par l'acheteur au titre de la commande pour les dommages qu'il a subis, son droit à réparation serait limité, toutes causes confondues à 100% du prix hors taxes payé par l'acheteur au vendeur au titre de cette commande.

11.3 Par ailleurs, le vendeur n'est en aucun cas responsable des dommages consécutifs à une inexécution par l'acheteur de l'une de ses obligations ou d'une mauvaise utilisation du matériel par rapport aux préconisations du constructeur.

Article 12 : Garantie - Étendue

12.1 Les produits vendus bénéficient de la garantie accordée par le fabricant qui fixe la durée et les conditions et dont l'acheteur déclare avoir pris connaissance.

12.2 Les prestations de services sont garanties pour une durée de 12 mois à compter de leur réalisation.

12.3 La seule obligation incombant au vendeur au titre de la garantie est le remplacement ou la réparation du matériel ou des pièces reconnues défectueuses par le fabricant sans autre prestation ou indemnité. Toutefois, la différence entre le montant remboursé par le fabricant et les frais effectivement engagés sera à la charge du client.

Article 13 : Données personnelles - Loi informatique et libertés

Pour les besoins de traitements de données inhérentes à son activité commerciale, le vendeur peut être amené à collecter, traiter, transférer des données personnelles de ses clients, lesquels disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou de suppression du fichier pour les renseignements le concernant conformément à la loi du 6/01/1978.

Article 14 : Attribution de juridiction

14.1 En cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux du lieu du siège social du vendeur seront seuls compétents.

14.2 Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement.